

PROCÈS-VERBAL de la 11^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup tenue en mode virtuel le 25 mars 2025 à 19 h 30.

Cette réunion fut présidée par monsieur André Morin, président du conseil d'administration.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

1.1 MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil d'administration, monsieur André Morin, agit comme président d'assemblée. Ce dernier souhaite la bienvenue aux personnes participantes. Il présente ensuite les gens qui l'assisteront pour que l'assemblée se déroule dans le respect des encadrements. Il s'agit de monsieur Thomas Pelletier, président du comité Audit et Déontologie, de madame Line St-Pierre, présidente du comité Mise en candidature, de madame Andréanne Moreau, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité Coopération, ainsi que monsieur Serge Ferrand, directeur général de la Caisse.

Monsieur Morin mentionne que l'assemblée se tient en mode 100 % virtuel. Il explique que le conseil d'administration a constaté une baisse de la participation en présentiel en même temps qu'une forte croissance du nombre de personnes exerçant leur droit de vote en mode virtuel. Aussi, la décision d'offrir une expérience entièrement virtuelle s'inscrit dans l'évolution numérique des dernières années.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Une capsule vidéo est présentée afin de permettre aux membres de se familiariser avec la plateforme numérique, dont notamment les votes en direct et les interactions.

Le président fournit ensuite les détails sur les membres de plein droit ainsi que sur les autres conditions nécessaires pour proposer, appuyer une proposition et voter.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Deux personnes scrutatrices doivent être nommées pour assurer le respect du processus de votation et procéder au décompte des votes. Le président recommande de nommer mesdames (retiré) et (retiré), étant donné qu'elles ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation. La résolution suivante est ensuite adoptée :

Résolution

Il est proposé par madame (retiré), appuyé par monsieur (retiré) et résolu de nommer mesdames (retiré) et (retiré) comme scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Morin invite madame Andréanne Moreau à faire la lecture de l'ordre du jour. Cette dernière procède à la lecture et la résolution suivante est ensuite adoptée :

Résolution

Il est proposé par madame (retiré), appuyé par madame (retiré) et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 26 MARS 2024

Monsieur André Morin mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 a été déposé sur le site Internet de la Caisse, au même moment que l'avis de convocation. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, le président demande une proposition pour l'adoption de ce procès-verbal. La résolution suivante est ensuite adoptée :

Résolution

Il est proposé par madame (retiré), appuyé par madame (retiré) et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2024 de la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup soit adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de livrer le rapport du conseil d'administration, monsieur André Morin présente les membres du conseil d'administration.

La revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 est ensuite communiquée aux membres. En résumé, le président aborde les thèmes suivants :

- 125 ans d'ambition;
- Un leader socio-économique;
- Présents pour les membres;
- Des solutions numériques innovantes;
- Des actions concrètes pour le développement durable;
- Mission de Desjardins.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Monsieur André Morin invite monsieur Thomas Pelletier, président du comité Audit et Déontologie, à présenter le bilan de la surveillance concernant trois règles déontologiques. Monsieur Pelletier confirme ce qui suit, au 31 décembre 2024 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts;
- Aucune dérogation : conformité des dépôts et prêts consentis aux personnes visées par cette règle du Code de déontologie;
- Aucun contrat conclu : contrats de fourniture de biens ou de services octroyés par la Caisse à des personnes visées par cette règle du Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Monsieur André Morin invite le directeur général, monsieur Serge Ferrand, à présenter le rapport financier de la Caisse au 31 décembre 2024.

À l'issue de la présentation, le président invite les membres à poser des questions ou à formuler des commentaires concernant ce rapport financier. Aucune prise de parole n'a lieu.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Monsieur André Morin invite madame Andréanne Moreau, présidente du comité Coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Madame Moreau prend la parole et exprime sa fierté de présenter les résultats de la dernière année. Elle propose d'abord aux membres de visionner une capsule vidéo sur les principaux engagements de la Caisse dans son milieu en 2024.

Madame Moreau rappelle ensuite quelques grands événements ayant été soutenus par la Caisse dans la dernière année. Une somme de 963 855 \$ a été redistribuée à Rivière-du-Loup grâce aux dons et commandites, au Fonds d'aide au développement du milieu, ainsi qu'aux programmes offerts par le Mouvement Desjardins, notamment le Fonds du Grand Mouvement, en plus des programmes de finances solidaires.

Pour conclure, madame Moreau mentionne que des personnes ont été invitées pour mettre en lumière quelques engagements soutenus par la Caisse en 2024, puis elle cède la parole au directeur général pour l'animation des échanges.

Monsieur Serge Ferrand présente les personnes invitées :

- *Madame (retiré)*, mairesse suppléante et conseillère municipale à Notre-Dame-du-Portage.
Projet associé : Bibliothèque de Notre-Dame-du-Portage.
- *Monsieur (retiré)*, vice-président du conseil d'administration du Local des jeunes de Saint-Antonin.
Projet associé : Local des jeunes de Saint-Antonin.

Dans le cadre des échanges intervenus, les personnes invitées expliquent comment la contribution de Desjardins a permis d'enrichir et de diversifier les services offerts, offrant ainsi des avantages durables à la communauté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Morin mentionne que le conseil d'administration souhaite répondre aux questions de l'assemblée. Les membres sont invités à soumettre leurs questions ou commentaires.

Aucune prise de parole n'a lieu et le président met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Dans un premier temps, monsieur André Morin invite l'assemblée à visionner une capsule vidéo concernant le partage des excédents annuels.

Par la suite, le président d'assemblée souligne que le scénario recommandé par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et la communauté. Il invite monsieur Serge Ferrand à présenter la recommandation à cet égard.

À la suite de l'intervention du directeur général, monsieur Morin invite les membres à poser des questions ou à émettre des commentaires concernant cette proposition. Aucune prise de parole n'a lieu. La résolution suivante est donc adoptée :

Résolution

Il est proposé par monsieur (retiré) et appuyé par madame (retiré) que le scénario recommandé par le conseil d’administration concernant la répartition des excédents annuels, pour l’année se terminant le 31 décembre 2024, soit soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir, à savoir :

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	10 624	
Virements réglementaires et autres ajustements	(787)	
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 615)	
• Autres éléments du résultat	501	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	328	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir	9 837	
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 681)	
• Ristourne	(1 905)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	499	
• Affectation au FADM	(275)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0	FADM Fonds d'aide au développement du milieu
Affectation à la réserve générale	(8 156)	RRE Réserve pour ristournes éventuelles
Solde des excédents à répartir	0	

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D’ÉLECTION

En tant que président du conseil d’administration et n’étant pas candidat, monsieur André Morin agira à titre de président d’élection, en conformité avec le règlement. Madame Andréanne Moreau agira à titre de secrétaire d’élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

Monsieur André Morin invite madame Line St-Pierre, présidente du comité Mise en candidature, à présenter le rapport du comité concernant les candidatures reçues.

Madame St-Pierre explique brièvement la démarche du Profil collectif enrichi. En résumé, elle mentionne que le conseil d’administration s’est doté d’un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité. Ce profil est mis à jour annuellement ainsi que les critères recherchés pour la prochaine élection. Ceux-ci sont communiqués aux membres lors de l’appel de candidatures. Chaque personne candidate doit ensuite démontrer dans quelle mesure sa candidature vient enrichir la composition du conseil d’administration.

Par la suite, madame St-Pierre confirme que l’appel de candidatures a été diffusé dans le respect des exigences légales, pour une durée minimale de 20 jours à partir du 20 janvier 2025, de la façon suivante :

- Affichage dans nos établissements;
- Diffusion sur l’affichage dynamique;
- Courriel personnalisé aux membres;
- Publication sur la page Facebook de la Caisse;
- Publication dans le journal local.

Pour la présente assemblée, quatre postes sont à pourvoir et la Caisse a reçu cinq candidatures éligibles. Madame St-Pierre rappelle les critères

recherchés par le conseil d'administration. Elle met en lumière le profil des personnes candidates à travers le document de présentation de toutes les candidatures éligibles, soulignant que ce rapport a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Monsieur André Morin invite chacune des personnes candidates à se présenter à l'assemblée, par ordre alphabétique, pour permettre aux membres de mieux les connaître. Il s'agit de :

- Madame (retiré);
- Madame (retiré);
- Monsieur (retiré);
- Monsieur (retiré);
- Madame (retiré).

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Comme mentionné en début d'assemblée, monsieur André Morin rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Monsieur André Morin communique les informations utiles afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en toute connaissance de cause, en lien avec la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Le président ajoute que la période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée de ce soir, pour une période de quatre jours, soit jusqu'au samedi 29 mars 2025 à 23 h 59.

Il mentionne aussi que des bornes de votation seront disponibles au siège social de la Caisse jusqu'à 16 h, ce vendredi 28 mars 2025, afin de recueillir les votes des membres n'ayant pas AccèsD.

Par la suite, monsieur Morin communique l'information concernant l'annonce des résultats du vote, lesquels seront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement sur le site Internet de la Caisse. Cette étape mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif sur les propositions. Dans un tel cas, l'assemblée sera ajournée et reprise dans les prochains jours.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Avant de conclure, monsieur André Morin invite monsieur Serge Ferrand à adresser à l'assemblée les remerciements d'usage en lien avec l'organisation de l'assemblée.

Le directeur général remercie les employés de la Caisse, l'équipe de *Productions Giard*, les invités spéciaux, les membres du conseil d'administration, les personnes candidates, ainsi que les partenaires du Grand Desjardins qui ont grandement contribué à l'atteinte des résultats de la Caisse en 2024.

Pour sa part, monsieur André Morin remercie ses collègues du conseil d'administration, toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup ainsi que les personnes l'ayant accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée.

Monsieur Morin profite de l'occasion pour adresser des remerciements particuliers à madame (retiré) qui termine son mandat ce soir, reconnaissant son apport significatif des 10 dernières années au sein du conseil d'administration.

Pour conclure, le président souhaite la meilleure des chances à toutes les personnes candidates.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé, il y a eu 593 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus :

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

95,22 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est donc ADOPTÉE.

Élection des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Madame Jessica Bélanger;
- Madame Laurence Chouinard;
- Monsieur Thomas Pelletier;
- Madame Annie-Claude Perron.

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 1er avril 2025 à 12 h 4.

ANDRÉ MORIN
Président

ANDRÉANNE MOREAU
Secrétaire

(Ce procès-verbal est versé aux archives de la présente réunion.)